

COMPTE-RENDU et DELIBERATIONS

Membres présents votant :

André PUJOL, Joël DUPUY, Robert ROUSSET, Jean-Claude DEDIEU, Pascal AUDABRAM, Jean-Claude DEGA, Jean-Marie BOINEAU, Jean-Marie MONREYSSE, Jean-Louis BOULET, Bernard PUJOL, Stéphane MAILLAUD, René CLASTRES, Edmond BOINEAU, Richard MEYNARD.

Membres non votant :

Georgette SUTRA, André COUSSEMENT, Anne CAUBERE, Rachel MICHNA, Francine RELIER.

Convocation du 17/04/2008

DELIBERATIONS

Election du bureau

D'après les statuts de la communauté de communes, le bureau comprend de droit le Président et les 2 vice-présidents ainsi que 4 membres pour qu'il puisse y avoir une personne de chaque commune.

La proposition est d'ouvrir le bureau au Président, aux 3 vice-présidents ainsi qu'à tous les maires. Le bureau serait donc porté à 8 membres.

⇒ **Cette proposition est adoptée à l'unanimité et le bureau est ainsi composé de Jean-Claude DEGA, René CLASTRES, Jean-Louis BOULET, Jean-Claude DEDIEU, Jean-Marie MONREYSSE, André PUJOL, Joël DUPUY et Edmond BOINEAU.**

Fixation des indemnités des élus

Jean-Claude DEGA rappelle les règles de fixation des indemnités des élus. Un montant maximum est fixé par la loi et varie en fonction de l'indice de la fonction publique. Pour une communauté de communes avec une population entre 1000 et 3499 habitants, les indemnités maximales sont les suivantes :

- Président : taux maximal = 32.25 % de l'indice 1015 soit 1 206,56 €/mois
- Vice président : taux maximal = 12.37 % de l'indice 1015 soit 462,79 €/mois

Ces montants permettent de déterminer une enveloppe maximale, par exemple pour VAL'COUSERANS (compte tenu des statuts) :

Président = 1 206,56 €
2 Vice présidents = 462,59x2= 925,58 €
Soit une enveloppe globale de 2 132,14 €/par mois

Si le maximum n'est pas versé au président et aux 2 adjoints il est possible de verser des indemnités à d'autres élus.

Pour VAL'COUSERANS, l'indemnité a été fixée en 1998 et n'a pas changée depuis :

- taux président = 6,7 % de l'indice soit 250,66 €/par mois
- taux pour chacun des 3 vice-présidents = 50 % de l'indice du président soit 3,25 % soit 125,33 € par mois.

Jean-Claude DEGA insiste sur le fait que le travail du Président et des vice-présidents nécessite un investissement en temps qui est pris en grande partie sur le temps libre des élus et parfois sur le temps de travail professionnel selon les possibilités laissées par l'employeur. Il propose de passer l'indemnité du Président à 50 % du maximum et d'augmenter celles des vice-présidents en fonction de la règle déjà établie.

Il précise que ces dispositions lui permettraient de prendre un temps partiel professionnellement, ce qui lui laisserait une journée par semaine pour s'occuper pleinement de la communauté de communes.

La proposition est donc la suivante :

- Président : 16,12 % de l'indice 1015 soit 603,10 €par mois,
- Vice-présidents : 8.06 % de l'indice 1015 soit 301,55 €par mois.

Ceci représente un budget de 18 093 €par an alors que le budget prévisionnel n'a budgété que 7 500 €

René CLASTRES indique qu'il faut rester dans le raisonnable.

Jean-Claude DEDIEU estime que de nombreux délégués de VAL'COUSERANS font beaucoup de choses et souhaitent qu'ils soient aussi indemnisés, ce qui est possible par le biais des fiches de frais de déplacements.

Jean-Louis BOULET précise que les élus ne sont pas là pour s'enrichir et qu'il est normal que tous les élus qui font des déplacements soient défrayés.

Jean-Marie MONREYSSE trouve qu'il est normal que le Président ait l'équivalent de la rémunération d'un maire d'une commune de moins de 500 habitants.

Mme LESPINE indique qu'une fiche de frais de déplacements à l'attention des délégués sera préparée.

⇒ **La proposition de passer les indemnités du Président à 16,12 % et celles des vice-présidents à 8.06 % de l'indice 1015 est adoptée avec 13 voix pour et 1 abstention.**

Jean-Claude DEGA de faire un point financier en fin d'année et d'ajuster les indemnités en fonction du budget.

Validation des choix de la commission d'appel d'offres pour les travaux de construction des bâtiments d'entreprise

Mme LESPINE rappelle que ce projet consiste en la construction de 2 bâtiments de 300 m² chacun au lieu-dit Pont du Nert à Encourtiech, c'est-à-dire à l'embranchement de la route montant à Rivèrenert en face du camping. Ces bâtiments auront vocation à accueillir des entreprises de manière temporaire, le temps qu'elles trouvent un local adapté à leur besoins. Les espaces de location seront de 150 ou 300 m² avec bureau et sanitaires.

Un dossier de subvention a été déposé en 2007 au Contrat de Pays du Couserans pour un montant global de 316 204 €HT soit 378 180 €TTC. La Région Midi-Pyrénées a accordé un financement de 63 240 € (20 % du montant HT). Un dossier a été redéposé en 2008 pour redemander des subventions au département. L'Etat devrait se prononcer avant l'été pour la DDR (Dotation de Développement Rural). Nous ne pourrions pas avoir un financement supérieur à 50 %.

Le maître d'œuvre choisi pour cette opération est l'architecte Henri Anel (coût de 20 000 €environ).

La commission d'appel d'offre s'est réunie les 4 et 11 avril 2008 pour choisir les entreprises de travaux pour la construction de ces bâtiments. L'ouverture des plis a donné les résultats suivants :

Entreprise	Lots concernés	Montant HT	Observations
ASO	Lot 4 – Portes sectionnelles	11 960 €	Candidature : complète
ASL	Lot 4 – Portes sectionnelles	11 720 €	Candidature : complète
DL Garonne	Lot 3a Charpente métallique	44 880 €	Candidature : complète
	Lot 3b Couverture	31 597,6 €	
Expert peinture	Lot 7 peinture	4 219,92 €	Candidature : complète
Murillo	Lot 7 peinture	5 542,84 €	Candidature : complète
Cassagne	Lot 6 Electricité	7 843 €	Candidature : complète
Mazot	Lot 6 Electricité	8 985,2 €	Candidature : complète
Duclos	Lot 5 Plomberie	12 533,26 €	Candidature : complète
Portis	Lot 4 – Portes sectionnelles	11 000 €	Candidature : complète

Gaillardo	Lot 1 VRD	54 000 €	Candidature : complète
	Lot 2 Gros œuvre	102 654,7 €	
	Lot 3a Charp métal	25 659 €	
	Lot 3a Charp bois	60 606 €	
	Lot 3b Bardage	67 967,2 €	
	Lot 3b Couverture	22 015 €	
PAS	Lot 4 – Portes sectionnelles	13 805,6 €	Candidature : complète
Azeau	Lot 3a Charpente métallique	96 615 €	Candidature : complète
EFI	Lot 2 Gros œuvre	120 041,35 €	Candidature : complète
Couserans construction	Lot 2 Gros œuvre	122 929,39 €	Candidature : complète
STPM	Lot 1 VRD	32 881,25 €	Candidature : complète
Malet	Lot 1 VRD	32 873,13 €	Candidature : complète

Les critères d'appréciation des offres étaient les suivants, par ordre décroissant : valeur technique, prix et délai.

Au vu des résultats, la Commission décide à l'unanimité de retenir les offres suivantes :

- Lot 1 VRD : Malet pour un montant de 32 873,13 €HT,
- Lot 2 Gros œuvre : Gallardo Manuel pour un montant de 102 617,10 €HT,
- Lot 3 a Charpente métallique : Gallardo Manuel pour un montant de 25 659,00 €HT,
- Lot 3 b Bardage bois et couverture : Gallardo Manuel pour un montant de 70 049,20 €HT,
- Lot 4 Portes sectionnelles : Portis Division d'Otis pour un montant de 11 000,00 €HT,
- Lot 5 Plomberie : SEE Duclos pour un montant de 12 533,26 €HT,
- Lot 6 Electricité : Cassagne Electricité SA pour un montant de 7 843,00 €HT,
- Lot 7 Peintures : EURL Expert peintures pour un montant de 4 219,92 €HT.

Soit un montant total prévisionnel de 266 794.61 €HT. Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur ce choix.

⇒ Le choix de la commission d'appel d'offre pour l'attribution des travaux pour les bâtiments de 1^{er} accueil est validé à l'unanimité.

En ce qui concerne le fonctionnement, les locations sont prévues de 6 mois à 2 ans maximum. Le tarif possible serait de 3 €/ m² charges non incluses. Il est aussi prévu d'établir un partenariat avec Ariège Expansion ; des contacts ont été établis avec Rémy Toulza à Cap Couserans. Il a proposé un modèle de convention à étudier. Cela permettrait à VAL'COUSERANS de trouver des entreprises susceptibles d'être locataires des bâtiments.

Il est à noter que le passage d'une conduite haute pression du syndicat des eaux au milieu du terrain pose problème pour la construction des bâtiments. Une réunion va être organisée pour étudier les possibilités et les coûts de déplacement de la conduite.

Subventions aux associations

Comme tous les ans, VAL'COUSERANS réserve une ligne de son budget pour subventionner des associations. La philosophie actuelle est de subventionner d'une part les associations organisant des manifestations d'envergure Pays du Couserans et d'autre part des associations ayant des projets d'intérêt communautaire pour la partie investissement. Les subventions de fonctionnement sont laissées à l'appréciation des communes ou sont très exceptionnelles de la part de VAL'COUSERANS.

L'assemblée discute de chaque demande :

- Ecole de musique de Saint-Girons : la demande concerne une subvention de fonctionnement et l'école de musique met en avant que des élèves de l'école viennent des communes de VAL'COUSERANS. Il est proposé comme certaines années précédentes de mettre en place un partenariat sous la forme de l'organisation d'un spectacle. La commune de Lescure est volontaire pour accueillir cette manifestation et s'occupe de prendre contact avec l'école de musique.

- Autrefois le Couserans : manifestation d'envergure Pays qui est intéressante. Une demande de subvention a été envoyée mais n'a pas été retrouvée. Les conseillers souhaitent avoir un bilan, un descriptif et un budget prévisionnel pour ce prononcer.
- Féria du rugby : Aucun dossier de subvention n'a été transmis ; la demande a été orale. Les conseillers souhaitent avoir un bilan, un descriptif et un budget prévisionnel pour ce prononcer.
- Transhumances en Couserans : Une subvention de 300 € est demandée ; le dossier est complet et la manifestation est d'envergure Pays et mérite d'être aidée. La subvention est accordée.
- Les Consorani : Une subvention de 200 € est demandée ; le dossier est complet et la manifestation (moins connue que d'autres) mérite d'être soutenue. Ils organisent en particulier les Journées gallo-romaines à St-Lizier et cherchent des figurants d'ailleurs. La subvention est accordée.
- Tracé à main levée : L'association « A nous les coulisses » de Véronique Magny demande 400 € ; le dossier est complet. Cette association propose des week-ends de découverte par le biais de journées portes ouvertes dans des ateliers d'artistes. En 2008, il y aura en plus la création et la diffusion d'un spectacle : L'art du caddie. La demande de subvention est jugée élevée par rapport aux Consorani par exemple. Il est donc proposé de verser 200 € pour équilibrer.
- Restos du cœur : Cette association demande une aide financière pour faire face à la demande croissante sensible en milieu rural. Les conseillers proposent de verser les 200 € non attribués à l'association précédente ; ils estiment qu'il faut aider le gros travail fait par tout les bénévoles.
- La Ronde de l'Isard : Cette association demande un soutien exceptionnel pour le passage de la course sur le territoire de VAL'COUSERANS. Il est signalé qu'il faut faire la différence entre des associations qui ont vraiment besoin de subventions et d'autres qui sont d'autre part soutenues par des fédérations nationales comme la FFC. La demande est rejetée.
- Toutis per Saint Roch : André PUJOL rappelle que cette association récemment créée sur la commune d'Alos souhaiterait réparer l'intérieur de la chapelle Saint-Roch. Il est demandé à l'association de fournir un descriptif du projet ainsi qu'un budget.
- Alternative VTT : Cette association de Rivèrenert a pour but de proposer une offre en matière de VTT de descente et d'organiser des manifestations (fin mai). Elle a conventionné avec la commune d'Erp pour installer un bike park au Col d'Ayens. Les avis sont partagés : Stéphane MAILLAUD indique que c'est un sport qui se développe, attire du monde et qu'un magasin spécialisé vient de s'ouvrir à Saint-Girons. Georgette SUTRA relève les problèmes de nuisances que cette activité pourrait entraîner au Col d'Ayens. Jean-Marie MONREYSSE est étonné que l'on veuille subventionner cette association alors que la demande de l'association de sauvegarde du clocher de Noguès a été refusée l'année dernière. Jean-Claude DEGA propose de donner 300 € (2 300 € demandés) pour mettre le pied à l'étrier et donner à l'association la possibilité de louer les sanitaires pour leur manifestation.
- Ariège communication vidéo : Cette association basée à Augirein avait demandé en 2005 une subvention pour créer un documentaire sur l'eau. Elle demande cette fois-ci une subvention de 1 500 € pour l'aider à diffuser ce documentaire. Jean-Marie MONREYSSE indique que le futur PNR a un projet appelé éco-école qui vise à sensibiliser les enfants des écoles sur l'écologie pour un coût nul. Jean-Claude DEGA propose que chaque commune achète un DVD pour sensibiliser ses habitants.
- Institut d'Etudes Occitanes : demande une subvention de fonctionnement. Ils n'organisent aucun cours dans le Couserans. La demande est rejetée.

Subventions proposées :

- Ecole de musique : partenariat,
- Ariège communication vidéo : achat de DVD,
- Transhumances en Couserans : 300 €
- Consorani : 200 €
- Tracé à main levée : 200 €
- Restos du cœur : 200 €
- Alternative VTT : 300 €

Subventions ajournées en attente de documents :

- Autrefois le Couserans,
- Féria du rugby,
- Toutis per Saint-Roch.

⇒ Ces propositions sont votées à l'unanimité.

POINTS DIVERS :

Bibliothèques

Jean-Louis BOULET indique que dans le montage financier du projet, 10 000 € sont prévus pour réaménager la salle de la mairie. Etant donné les surcoûts envisagés à Alos à cause de l'état du bâtiment, ces 10 000 € sont mis à la disposition d'Alos pour rattraper les coûts supplémentaires.

Une réunion du bureau va être organisée très prochainement pour remettre à plat tout le projet des bibliothèques et en particulier les problèmes de maîtrise d'œuvre avec le cabinet ERIB. Cette réunion est prévue le lundi 5 mai à 14 h.

Eoliennes

EED souhaite mettre un mât de mesure de 60 ou 80 m sur la forêt particulière de Fachan (Rivièrevert) pour affiner les mesures réalisées à La Croix. Cette nouvelle campagne de mesure n'aura pas de coût financier pour Val'Couserans et permettra de dire avec certitude si un projet est envisageable. Si c'est le cas, il faudra mettre en place une Zone de Développement Eolien qui prend en compte les aspects paysage, faune, contraintes, ...

Joël DUPUY explique alors qu'il a un projet « Méthane » sur sa ferme qui consiste à produire du méthane à partir du fumier et du compost soit pour faire du chauffage par cogénération soit pour produire du carburant (cf. station méthane à St-Girons). Les investissements sont lourds pour une ferme seule mais il y aurait la possibilité de se regrouper à plusieurs et de faire une plate-forme de stockage et de production commune. Il serait envisageable de lancer une réflexion sur VAL'COUSERANS. Il développera ce projet dans un prochain conseil communautaire.

Complexe sportif

Le problème du dimensionnement de l'assainissement bloque l'obtention du permis de construire. Il en sera discuté avec le syndicat des eaux lors de la réunion du mardi 29 avril.

Signature de la convention de mise à disposition du complexe sportif.

Divers

Rachel MICHNA (élue d'Erp) est membre du bureau du Syndicat de préfiguration du PNR des Pyrénées ariégeoises au niveau des communes.

Il faudrait demander à Guy PERREU d'ajouter une planchette « Entreprise nettoyage » à Lescure pour Couserans nettoyage et de s'occuper des panneaux du col de Rille.